



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20220927-2022_144_CLT-AR

DECISION DU MAIRE

2022 *H/G* **CLT**

OBJET : *Contrat de cession spectacle – COULEUR ORANGE*

Le Maire de la commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;

Considérant la nécessité pour la commune de conclure un contrat de cession dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023, via la convention de partenariat PROVENCE EN SCENE, pour la réalisation d'un spectacle « Tio, itinéraire d'une enfant de Brassens »,

DECIDE,

Article 1 : De signer avec l'association COULEUR ORANGE un contrat de cession pour la réalisation d'un spectacle « Tio, itinéraire d'une enfant de Brassens » d'un montant total de 2326.50 euros TTC, en date du 01 octobre 2022 au ciné théâtre DANY, avenue Joliot Curie 13370 Mallemort, et selon les conditions du contrat.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune de Mallemort.

Article 3 : Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mallemort, le 27/09/2022

Madame le Maire, Hélène GENTE

